

Réunion du conseil Municipal du mercredi 5 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Eric SEGARD, Maire.

Conseillers présents : M. Ségard, M. Decourtil, Mme Vérité, Mme Pauvert-Rémy, M. Bouvet, M. Cerclé, M. Deraeve, Mme Drouilleaux, M. Gehan, Mme Leclerc, Mme Levesque, Mme Oury, Mme Turlin.

Conseillers absents : M. Bray (pouvoir à Mme Pauvert), Mme Clément, M. Fleury, M. Masson (pouvoir à M. Decourtil)

Secrétaire de séance : M. Deraeve

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. Ségard ouvre la séance en lisant la lettre de démission du conseil municipal de Mme Caroline Jary.

1/ Election délégué titulaire SIRP et délégué suppléant SIVOS :

Suite à la démission du conseil municipal de Mme Caroline Jary, le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un délégué titulaire au SIRP et d'un délégué suppléant au SIVOS. La Commune est représentée au conseil syndical du SIRP par 3 délégués titulaires et 2 suppléants. Pour le SIVOS, la Commune dispose de 2 délégués titulaires et de 2 suppléants. Mme Turlin qui est actuellement suppléante propose sa candidature comme délégué titulaire au SIRP. Mme Turlin est élue en qualité de déléguée titulaire (15 voix). Il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué suppléant pour remplacer Mme Turlin. M. Cerclé est élu délégué suppléant (15 voix).

Mme Pauvert est élue comme délégué suppléant au SIVOS (15 voix).

2/ Ressources humaines – création poste adjoint technique contractuel à temps non complet :

La création d'un poste d'agent contractuel à temps non complet pour renforcer l'équipe des services techniques sur une durée de 5 mois renouvelable est proposée au conseil municipal. L'un des agents est en temps partiel thérapeutique (50%) depuis environ 3 mois.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique contractuel.

3/ Voirie – convention de financement et de maîtrise d'ouvrage avec le Département pour la réalisation de la bretelle de contournement :

M. Ségard expose au Conseil municipal qu'une convention sera à signer avec le Département d'Eure-et-Loir pour la réalisation de la bretelle de contournement entre la D24 et la D119.6. La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera transférée par la Commune au Département d'Eure-et-Loir ; les études préalables, les marchés de travaux et le suivi du chantier seront pris en charge par le Département. La voie nouvelle créée est d'une longueur de 925 mètres et 2 carrefours doivent être aménagés, ainsi qu'une voie verte d'environ 860 mètres.

Les conditions de financement prévoient que la Commune participe financièrement à cet aménagement à hauteur de 40% de l'investissement, le budget prévisionnel est d'environ 3 millions d'€. Le Département prend à charge 60% du coût total. Les recettes de la taxe d'aménagement seront utilisées pour la participation financière communale.

4/ Communauté de communes – transfert de compétence périscolaire de Gallardon

La compétence périscolaire sur la commune de Gallardon devrait être transférée à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2024. Le Conseil communautaire ayant approuvé ce

transfert de compétence, les communes doivent se prononcer sur cette question dans un délai de 3 mois. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce transfert de compétence.

5/ Communauté de communes - adhésion de principe pour élaboration du schéma de défense incendie en groupement d'achat :

La Communauté de communes des Portes euréliennes d'Ile-de-France va élaborer un schéma directeur de l'eau potable. Dans le cadre de cette démarche il est proposé aux communes d'élaborer un schéma de défense incendie. Un groupement d'achat sera mis en place. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au groupement d'achat pour l'élaboration du schéma de défense incendie.

6/ Projet rénovation éclairage public – convention financement avec Energie 28 :

Une nouvelle tranche de rénovation de l'éclairage public est envisagée avec 38 luminaires concernés sur les voies suivantes : rue du 8 mai 1945, rue Deschamps, rue Jean Moulin, rue de St-Martin, chemin du Portillon, chemin du Tourniquet, rue Pinceloup et rue d'Aligre. Le coût prévisionnel total des travaux est de 25 000 € HT.

Le syndicat Energie 28 a déposé une demande de financement auprès de l'Etat au titre du Fonds vert pour la réalisation de ces travaux. En cas d'acceptation du dossier la participation de l'Etat serait de 30 % soit 7500 €. La participation de la commune serait de 50% soit 12 500 € et celle d'Energie 28 de 20 % soit 5 000 €.

Le Conseil municipal approuve le projet de rénovation de l'éclairage public et son plan de financement. Le Maire est autorisé à signer la convention avec Energie 28 pour la réalisation et le financement des travaux.

7/ Mise à disposition d'un local communal – Fixation indemnité

Les infirmières installées rue d'Aligre doivent quitter leur local professionnel le 1^{er} janvier 2024, il est proposé de leur mettre à disposition temporairement par convention le local annexe de la mairie.

Le loyer mensuel serait fixé à 350 € charges comprises (électricité, eau, nettoyage des locaux...). Les services de la PMI continueront à être accueillis dans ce local.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition temporaire du local annexe de la mairie aux infirmières, fixe le montant du loyer mensuel à 350 € et autorise le maire à signer tous les documents dans le cadre de la mise à disposition.

8/ Tarifs communaux :

La question des tarifs communaux, notamment la location de la halle des sports et les concessions de cimetière, sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal.

9/ Cession terrain zone artisanale :

M. Ségard expose au conseil municipal le projet de cession de terrain communal dans la zone artisanale rue de la Bretonnière. L'entreprise CPSM déjà implantée sur place a émis le souhait d'agrandir ses locaux, et l'entreprise IMR Energie souhaite construire des locaux. Le prix de cession serait fixé sur la base de 20 €/m².

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la cession des parcelles communales ZK145, ZK147 et ZK149 afin de permettre l'installation de l'entreprise IMR Energie et l'extension des locaux CPSM. Le prix de cession est de 20 €/m². Le Maire est autorisé à signer les actes nécessaires à cette cession. Une division parcellaire préalable sera nécessaire.

.

10/ Approbation bilan définitif lotissement la Charmille :

Le conseil d'administration de la SAEDEL a approuvé le bilan financier définitif de l'opération d'aménagement du lotissement la Charmille, soit 923 730 € de dépenses et 1 021 191 € de recettes. Le bilan financier est excédentaire de 97 460.82 €. Cette somme sera reversée par la SAEDEL à la Commune. Le terrain avait été acheté par la Commune pour un montant total de 42 000 €.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le bilan définitif du lotissement la Charmille et autorise le Maire à solliciter le reversement du solde auprès de la SAEDEL.

11/ Questions diverses :

Travaux du 24 Grande rue : La 1^{ère} réunion de chantier a eu lieu le 8 juin 2023. L'intervention de désamiantage est prévue au mois de juillet.

City stade : les travaux de réparation sont en cours.

Halte-garderie : le projet d'extension avec création de places supplémentaires est en cours d'étude.

Arts en scène : la candidature de la commune pour accueillir un spectacle a été retenue par le Département. Un spectacle pour enfants aura lieu le 3 février 2024 et sera financé par le Département.

Feu d'artifice : le feu d'artifice est prévu le samedi 15 juillet 2023 au stade.

M. SEGARD

MME VERITE

M. DECOURTIL

MME PAUVERT-REMY

M. BOUVET

M. CERCLE

M. DERA EVE

MME DROUILLEAUX

M. GEHAN

MME LECLERC

MME LEVESQUE

MME OURY

MME TURLIN